



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
C.S.10570 - 77 383 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
www.combs-la-ville.fr

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le 20/02/2024
ID : 077-217701226-20240220-2024_61C-AR

DECISION n° 2024 / 61-C

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ASCENSEUR DE L'HOTEL DE VILLE AVEC LA SOCIETE SCHINDLER

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n° 1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT Que cette délégation inclut notamment :

pour les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 1,5 millions d'euros H.T, pour les marchés de fournitures, de prestations de services et de prestations intellectuelles, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT La nécessité pour la commune de souscrire un contrat de maintenance pour l'ascenseur de l'Hôtel de Ville.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer un contrat de maintenance pour l'ascenseur de L'Hôtel de Ville avec la société SCHINDLER sise à VANVES (92174), 21 Bis rue Aristide Briand, pour un montant annuel de 2 248,00 € HT et 2 697,60 € TTC et pour une durée d'un an.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la Commune de Combs-la-Ville sur la nature 6156.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au Préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le *20 février 2024*

**Par délégation du Maire,
La 1^{ère} adjointe au Maire
Marie-Martine SALLES**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'm.m.', is written over the printed name of the signatory.